

Avis n° 2010/04-06 relatif à l'habilitation de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE)

à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

Objet:

A : examen de l'habilitation arrivant à échéance en phase avec le calendrier national périodique

Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE) dans le cadre du renouvellement périodique des habilitations Vu le rapport établi par Georges Beaume (rapporteur principal), Jacques Béranger (membre de la CTI), Guy Mazaré (expert), et présenté lors de la séance plénière du 13/04/2010

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE) est un établissement public à caractère administratif rattaché à l'université d'Evry. Elle a été créée en 1968 sous le nom d'Institut d'informatique d'entreprise (IIE) au sein du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) avec l'objectif de former des ingénieurs en informatique appliquée à l'entreprise, de mener des actions de recherche fondamentale et appliquée dans les mêmes domaines et d'assurer dans ces domaines des actions de conseil, de service et de formation professionnelle et scientifique.

En 2006, l'ENSIIE a été créée en tant qu'école autonome rattachée à l'université d'Evry (décret de création n°2006-805 du 5 juillet 2006).

L'ENSIIE forme en trois ans des ingénieurs généralistes en informatique. Sa dernière habilitation lui a été accordée pour une durée de trois ans à compter de la rentrée 2007 concernant sa formation généraliste sous statut étudiant et sa spécialité « informatique » en formation continue et pour une durée de deux ans à compter de 2008 concernant sa spécialité «informatique» par apprentissage.

L'École comprend environ 450 élèves et délivre chaque année de l'ordre de 120 à 130 diplômes.

1/ Formation

L'objectif de l'ENSIIE est la formation d'ingénieurs généralistes en informatique avec une triple compétence mathématiques, informatique, économie & finances.

La formation comporte 4 grands pôles : informatique (45 %), mathématiques (25 %), formation humaine (10 %), connaissance de l'entreprise (19 %). Elle est structurée en un large tronc commun pendant les deux premières années ; les élèves choisissent des options à partir de la 2ème année.

Les secteurs prépondérants dans l'emploi des ingénieurs sont : l'édition informatique, le secteur banque/finance/assurance ainsi que les SSII et les cabinets de conseil.

2/ Évolution de l'école

Les rapporteurs de la CTI notaient en 2007, comme suite au changement de statut de l'école : « Manifestement l'école sort difficilement d'une période de forte turbulences. Elle a à reconstruire un projet consistant et réaliste, en veillant à l'adhésion du personnel, des élèves et l'appui des anciens élèves également déroutés. ».

En 2010, la CTI constate que la nouvelle direction, arrivée en septembre 2008, a développé un grand nombre de chantiers : mise en place d'une nouvelle organisation administrative et financière, recentrage de la recherche, schéma directeur du système d'information, actions de communication. Le plan quadriennal 2010-2013 fixe une ligne directrice pour l'école sur les points à améliorer et à développer : la formation et la recherche, la gouvernance et la démarche qualité, la vie étudiante.

Les recommandations et préconisations importantes faites alors, ont donné lieu pour la plupart à des actions correctrices, qu'il faut poursuivre ou amplifier.

Le plan quadriennal intègre le développement du site de Strasbourg (une même école, deux sites) en s'appuyant sur l'Université de Strasbourg et le Conseil régional.

La CTI note l'ambition du projet alors que l'école-mère n'a pas stabilisé son organisation, ni atteint un taux d'encadrement satisfaisant. Elle rappelle que des conditions très précises doivent être remplies pour qu'un même diplôme puisse être délivré sur des sites distincts.

3/ Synthèse de l'évaluation

L'école a en général bien entamé les actions recommandées par la CTI, il lui reste à les consolider ; d'autres sont de mise en œuvre très récente ou en projet, en particulier :

- → Mettre en place la semestrialisation Cette action est en cours pour un démarrage à la rentrée 2010. Elle doit avoir un impact à la fois sur l'organisation des enseignements et sur la pédagogie ; elle doit ouvrir sur la mobilité internationale (sortante et entrante)
- → Mettre en place le système d'information Pierre angulaire du fonctionnement de l'ENSIIE, en particulier pour un fonctionnement autonome, le système d'information mérite une attention spécifique.
- → Procéder aux recrutements nécessaires au renforcement des équipes Le personnel enseignant et administratif est insuffisant.
- → Ouvrir les différentes instances aux industriels Pour l'heure, les industriels ne sont pas formellement présents, mais éventuellement invités

L'école doit plus s'interroger sur les évolutions pédagogiques et les nouveaux cours afin de tenir compte de l'évolution du métier d'ingénieur. S'agissant de la vie étudiante, comme le souligne la direction, il faudrait que l'accueil des étudiants soit amélioré (accès à des résidences) surtout pour les promotions entrantes.

En conséquence, la CTI **émet un avis favorable au renouvellement pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée 2010, de l'habilitation de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE) à délivrer les titres suivants :

- Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, spécialité Informatique, en partenariat avec l'ITII lle-de-France, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La CTI recommande à l'école de :

- Accroître la participation des industriels dans les instances de concertation et de décision
- Poursuivre l'action volontariste engagée dans le recentrage de la recherche (participation au pilotage des laboratoires)
- Améliorer les échanges internationaux (augmentation de l'exposition internationale des élèves, ouverture plus importante à des pays non francophones)
- Renforcer l'encadrement enseignant et administratif
- Poursuivre la mise en place du système d'information
- Poursuivre la mise en place de la démarche compétence tant sur le plan de l'attribution des ECTS que pour l'élaboration des fiches RNCP et le supplément au diplôme
- Mettre en place la semestrialisation
- Augmenter le nombre d'heures encadrées par des industriels
- Renforcer le socle de culture scientifique générale

Pour le projet de site à Strasbourg, la CTI se prononcera lorsqu'elle aura reçu de l'école un dossier lui permettant de vérifier que les conditions de délivrance d'un diplôme unique sur les deux sites sont remplies ; la CTI souhaite aussi rencontrer les représentants des partenaires lorsque ceux-ci contribuent de manière effective (et donc dans le cadre de conventions) au fonctionnement du site.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 avril 2010 Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 11 mai 2010

Le président

Bernard REMAUD